

COÛT FINANCIER - ECOLE
ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

	<u>Formule 1</u> <u>Repas 1 jour</u> <u>par semaine</u>	<u>Formule 2</u> <u>Repas 2 jours</u> <u>par semaine</u>	<u>Formule 3</u> <u>Repas 3 jours</u> <u>par semaine</u>	<u>Formule 4</u> <u>Repas 4 jours par</u> <u>semaine</u>
<u>Contribution des familles (y compris assurance)</u>	1.025,00 €	1.025,00 €	1.025,00 €	1.025,00 €
<u>RESTAURATION</u>	204,00 €	414,00 €	630,00 €	834,00 €
<u>Cotisation Apel (par famille)</u>	27,00 €	27,00 €	27,00 €	27,00 €
<u>Carte self</u>	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €
<u>Acompte versé</u>	- 150,00 €	- 150,00 €	- 150,00 €	- 150,00 €
<u>Total global</u>	1.120,00 €	1.330,00 €	1.546,00 €	1.750,00 €
<u>Equivalent mensuel sur 10 mois</u>	112,00 €	133,00 €	154,60 €	175,00 €

Montants de cantine estimés et portés sur la facture

Vous recevrez une facture annuelle en octobre pour l'intégralité des frais :

Pour les familles ayant opté pour la formule par prélèvement mensuel : les échéances seront **du 10 octobre 2021 au 10 juin 2022 en 9 prélèvements.**

Pour les familles ayant opté pour le paiement par chèques ou espèces : le règlement sera effectué en **octobre 2021, janvier 2022 et avril 2022**, ou tous les mois à compter d'octobre 2021.

Toutefois, pour mieux étaler l'effort financier tout au long de l'année scolaire, nous incitons vivement les familles à choisir la formule du prélèvement bancaire mensuel.

Cantine :

Prix du repas : inscription permanente : 6,00 €

Le coût de cantine et la carte self sont intégrés aux frais de scolarité sur la facture annuelle.

Prix du repas occasionnel : 6,90€

Pour les externes : pas d'achat de carte de self